RÈGLEMENT DU TIRAGE AU SORT

Enquête sur les habillages de futures cuvées

Jeu gratuit sans obligation d'achat

ORGANISATEUR	SAS Apogée Marketing, 1805 route de Salles, 69460 Blacé
PARTICIPATION	De la mise en ligne du questionnaire au dimanche 15/11/2026, 23 h 59 (heure de Paris)
TIRAGE AU SORT	Mercredi 18/11/2026
RÉSULTATS	Mercredi 18/11/2026, résultats de l'enquête et information du gagnant
DOTATION	Un coffret de 3 bouteilles de champagne
PUBLIC	Personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine, hors Corse

01 ARTICLE 1 · SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société **APOGÉE MARKETING**, société par actions simplifiée au capital de 500 euros, immatriculée sous le numéro SIRET 102 534 252 00014, dont le siège social est situé 1805 route de Salles, 69460 Blacé (France), représentée par Gaëtan Louis, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat, ci-après dénommé « le Jeu ».

Contact : **gaetanlouis@apogee.marketing**

02 ARTICLE 2 · OBJET ET DURÉE DU JEU

Le Jeu est associé à une enquête en ligne portant sur des projets d'habillages (étiquettes et présentation) de futures cuvées, conduite par l'Organisateur pour le compte de l'un de ses clients. Il a pour but de remercier les personnes qui prennent le temps de répondre à cette enquête.

Le Jeu est ouvert à compter de la mise en ligne du questionnaire et jusqu'au **dimanche 15 novembre 2026 à 23 h 59** (heure de Paris). Toute participation enregistrée après cette date et cette heure ne sera pas prise en compte.

03 ARTICLE 3 · CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique **âgée d'au moins 18 ans** à la date de sa participation et résidant en France métropolitaine (hors Corse), à l'exception :

- des dirigeants et salariés de l'Organisateur ;
- des dirigeants et salariés de l'entreprise pour le compte de laquelle l'enquête est réalisée ;

- des personnes ayant participé à la conception de l'enquête ou des habillages présentés ;
- des membres du foyer des personnes mentionnées ci-dessus.

La dotation étant composée de boissons alcooliques, l'Organisateur pourra demander au gagnant de justifier de sa majorité avant la remise du lot. La participation au Jeu n'implique aucun achat ni aucune consommation.

Une seule participation est acceptée par personne (même nom, même adresse email). Le Jeu est entièrement gratuit ; les éventuels frais de connexion à internet restent à la charge du participant.

04 ARTICLE 4 · MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, il suffit de :

- accéder au questionnaire en ligne, via le lien diffusé dans les publications d'Apogée Marketing sur les réseaux sociaux ou transmis par un tiers ;
- répondre au questionnaire jusqu'à son terme ;
- indiquer une adresse email valide dans le champ prévu à cet effet, à la fin du questionnaire.

Le fait de laisser son adresse email est facultatif : il est possible de répondre à l'enquête sans participer au Jeu. Seules les personnes ayant laissé une adresse email valide participent au tirage au sort.

Le partage du questionnaire avec ses proches est libre et apprécié, mais il **n'augmente pas les chances de gagner** : chaque participant dispose d'une seule chance au tirage au sort. De même, l'abonnement aux pages ou comptes d'Apogée Marketing sur les réseaux sociaux n'est pas une condition de participation.

Le contenu des réponses au questionnaire (avis, votes, préférences) est sans incidence sur la désignation du gagnant.

05 ARTICLE 5 · DOTATION

Le Jeu est doté d'un lot unique : **un coffret de 3 bouteilles de champagne** (3 bouteilles de 75 cl), d'une valeur commerciale indicative de 110 euros TTC.

Le lot est nominatif et ne peut être ni échangé, ni repris, ni converti en sa valeur en espèces, ni faire l'objet d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. En cas de force majeure ou d'indisponibilité, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de nature et de valeur équivalentes.

06 ARTICLE 6 · TIRAGE AU SORT ET DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le tirage au sort aura lieu le **mercredi 18 novembre 2026**. Il sera effectué par l'Organisateur, au moyen d'un outil de tirage aléatoire, parmi l'ensemble des participations valides enregistrées pendant la durée du Jeu.

Une seule personne sera désignée gagnante. L'Organisateur tirera également au sort deux suppléants, appelés dans l'ordre du tirage si le gagnant ne remplit pas les conditions du présent règlement ou ne répond pas dans le délai prévu à l'article 7.

07 ARTICLE 7 · INFORMATION DU GAGNANT ET REMISE DU LOT

Le gagnant sera informé par email, à l'adresse indiquée dans le questionnaire, le **mercredi 18 novembre 2026**. Il disposera d'un délai de **15 jours**, soit jusqu'au **jeudi 3 décembre 2026** inclus, pour confirmer son acceptation du lot et communiquer ses nom, prénom et adresse postale de livraison en France métropolitaine (hors Corse).

Sans réponse dans ce délai, ou si les informations fournies sont incomplètes, erronées ou contraires au présent règlement, le gagnant perdra le bénéfice de son lot, qui sera attribué au premier suppléant dans les mêmes conditions, puis au second. Si aucun d'entre eux ne peut être retenu, le lot ne sera pas attribué.

Le lot sera expédié à la charge de l'Organisateur, dans un délai indicatif de 30 jours après la réception des coordonnées complètes du gagnant. Une pièce d'identité pourra être demandée à la livraison afin de vérifier la majorité du destinataire.

Avec l'accord préalable du gagnant, son prénom et l'initiale de son nom pourront être publiés sur les réseaux sociaux d'Apogée Marketing. Aucune publication n'aura lieu sans cet accord.

08 ARTICLE 8 · RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les principaux enseignements de l'enquête seront présentés le **mercredi 18 novembre 2026** sur les réseaux sociaux d'Apogée Marketing (Facebook et Instagram), sous une forme globale et anonyme. Aucune réponse individuelle ne sera publiée.

09 ARTICLE 9 · DONNÉES PERSONNELLES

Réponses au questionnaire. Les réponses sont traitées de manière anonyme, à des fins exclusivement statistiques. Les adresses email sont dissociées des réponses avant toute analyse. Les résultats sont communiqués au client de l'Organisateur uniquement sous une forme agrégée, ne permettant pas d'identifier les répondants.

Adresses email. Le responsable du traitement est la société Apogée Marketing. L'adresse email est collectée sur la base du consentement du participant, dans le seul but d'organiser le tirage au sort et de contacter le gagnant. Elle n'est ni cédée, ni louée, ni utilisée à des fins de prospection commerciale. Les données sont collectées au moyen de l'outil Google Forms et hébergées par Google.

Les adresses email sont supprimées après la remise du lot, et au plus tard le **18 février 2027** (trois mois après le tirage au sort). Les coordonnées postales du gagnant sont supprimées dès la livraison du lot effectuée.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement de ses données, ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment. Ces droits s'exercent par email à **gaetanlouis@apogee.marketing**. Le retrait du consentement avant le tirage au sort entraîne l'annulation de la participation. Chaque participant peut également adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), www.cnil.fr.

10 ARTICLE 10 · RÉSEAUX SOCIAUX ET PLATEFORMES

Le Jeu n'est ni organisé, ni parrainé, ni administré par Meta Platforms (Facebook, Instagram), ni par Google, et n'est associé à aucune de ces sociétés. Les informations communiquées par les participants sont fournies à l'Organisateur et non à ces sociétés. Chaque participant décharge Meta Platforms et Google de toute responsabilité liée au Jeu.

11 ARTICLE 11 · RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des défaillances techniques, interruptions ou dysfonctionnements du réseau internet ou de l'outil de questionnaire empêchant ou perturbant la participation, ni d'une adresse email erronée ou inexploitable, ni des retards ou incidents imputables au transporteur lors de la livraison du lot.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté. Toute modification fera l'objet d'un avenant au présent règlement, porté à la connaissance des participants par les mêmes moyens que celui-ci.

12 ARTICLE 12 · FRAUDE

Toute participation multiple, toute tentative de fraude (notamment l'utilisation de plusieurs adresses email par une même personne ou de procédés automatisés) ou toute participation ne respectant pas le présent règlement entraînera son annulation. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification utile.

13 ARTICLE 13 · ACCEPTATION ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Celui-ci est consultable gratuitement en ligne, via le lien indiqué dans le questionnaire et dans les publications relatives au Jeu. Une copie est adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande par email à gaetanlouis@apogee.marketing, pendant toute la durée du Jeu.

14 ARTICLE 14 · DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute réclamation relative au Jeu doit être adressée par écrit à l'Organisateur (par email ou à l'adresse de son siège social) au plus tard le **mardi 15 décembre 2026**. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend ; à défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes selon les règles de droit commun.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Fait à Blacé, le 29/10/2026.

Rendre lisible. Activer le juste.

SAS Apogée Marketing · gaetanlouis@apogee.marketing · apogee.marketing